

## 8. Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI)

Le BCEI est un montant versé par le gouvernement du Canada au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) d'un bénéficiaire admissible ayant un revenu faible ou modeste.



aucune cotisation  
n'est requise



Basé sur le revenu

### Eligibility criteria

Pour recevoir le BCEI, le bénéficiaire doit :

être résident  
du Canada



être admissible au crédit  
d'impôt pour personnes  
handicapées (CIPH)



avoir un numéro  
d'assurance sociale valide



Le BCEI est  
versé jusqu'au



### Quel revenu est utilisé pour déterminer les droits au BCEI :

Jusqu'à la fin de l'année civile 	Débutant l'année civile 
Le revenu familial du principal responsable.	Le revenu familial du bénéficiaire.  ! Les bénéficiaires devraient produire une déclaration de revenus dès l'âge de 17 ans



Pour un bénéficiaire pris en charge, le  
**responsable public** doit recevoir un  
versement en vertu de la *Loi sur les  
allocations spéciales pour enfants* (pour  
au moins un mois de l'année civile).

### Versement du BCEI

Seuil de revenu familial pour 2022	Limite annuelle	Limite annuelle avec report des droits	Limite cumulative
Inférieur ou égal à 32,797 \$*  <i>Ou responsable public</i>	1 000 \$		
Supérieur à 32,797 \$* mais inférieur ou éga à 50,197 \$*	Jusqu'à 1 000 \$ basé sur la formule identifiée dans la <i>Loi canadienne sur l'épargne-invalidité</i> (LCEI) : 1 000 \$ - [1 000 \$ x (A-B) / (C-B)]  Où: A = Revenu familial B = 32,797 \$ C = 50,197 \$	11 000 \$	20 000 \$

Si l'Agence du Revenu du Canada (ARC) ne détient aucun renseignement sur le revenu, le BCEI ne sera pas versé.

\*Les seuils de revenu familial sont indexés annuellement par l'ARC.